AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1435
FR0000037475-FS0561

26 septembre 2013

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

CFI-COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 25 septembre 2013, la société Thames River Capital LLP[1] (sise 11-12 Hanover Street, Londres, W1S 1YQ, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 septembre 2013, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société CFI - COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE et détenir, pour le compte desdits fonds, 138 180 actions CFI - COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE représentant autant de droits de vote, soit 16,18% du capital et des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions CFI - COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE sur le marché.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « L'acquisition des titres de la société CFI - COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE par Thames River Capital LLP, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion (TR Property Investment Trust plc et F&C Real Estate Securities company), s'inscrit dans le cadre normal de son activité de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société CFI - COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. Ni F&C Asset Management plc, Thames River Capital LLP, TR Property Investment Trust plc et F&C Real Estate Securities Fund n'agissent de concert avec un tiers et n'ont l'intention de prendre le contrôle de la société CFI - COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE, ni de demander leur nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance. »

———

[1] Contrôlée par la société F&C Asset Management plc (80 George Street, Edinburgh EH2 3BU, Ecosse, Royaume-Uni). La société Thames River Capital LLP déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 854 224 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.